

Pour diffusion immédiate

Le nouveau dépôt à neige du Ruisseau Rouge à Lévis

UN INVESTISSEMENT DE 1,2 M \$ POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE

Lévis, le 27 novembre 2003 - Le maire de Lévis, M. Jean Garon, a procédé aujourd'hui à l'inauguration du nouveau lieu d'élimination des neiges usées du Ruisseau Rouge, situé sur la rue des Moissons, dans le quartier Lévis, à proximité de l'autoroute Jean-Lesage.

« Il s'agit d'une pièce maîtresse de nos installations visant une disposition des neiges usées à la fois sécuritaire sur le plan environnemental et non dérangeante pour le voisinage », a déclaré M. Garon rappelant que des travaux sont actuellement en cours à deux autres endroits : sur la route Lagueux, quartier St-Nicolas, où un tout nouveau lieu de disposition de la neige est en construction au coût estimé de 430 000 \$, et à Charny où on améliore un site déjà existant au coût de 350 000 \$, soit en tout des investissements de l'ordre de 2 M\$. Le réseau est complété par le site de Saint-Romuald et par celui des Calfats, dans le parc industriel de Lauzon, en tout cinq installations conformes au Règlement sur les lieux d'élimination des neiges usées du ministère de l'Environnement du Québec.

À lui seul, le nouveau site du Ruisseau Rouge est réalisé au coût de 1,2 M\$ de dollars, incluant l'achat du terrain. D'une superficie de 120 000 mètres carrés, il pourra recevoir jusqu'à 800 000 mètres cubes de neige usée provenant de l'arrondissement Desjardins.

Différentes mesures d'atténuation ont été prises afin de contrôler le bruit généré par la machinerie lors de manœuvres sur le site. Ainsi, une digue en terre de 4 mètres de hauteur ceinture le périmètre. De plus, la Ville négocie présentement l'acquisition d'un terrain boisé situé entre le dépôt à neige et le quartier résidentiel le plus près afin de constituer une zone tampon.

Sur le plan environnemental, toutes les eaux de fonte seront captées par des fossés et dirigées vers un bassin de décantation. La qualité des eaux de surface et souterraine sera suivie de façon rigoureuse au moyen d'analyses fréquentes et régulières.

Des barrières dotées d'un système de contrôle électronique seront érigées pour gérer l'accès au site des camions de transport de la neige. Les cinq sites de la Ville seront équipés ainsi pour assurer une gestion efficace. En moyenne, pas moins de 55 000 chargements de camion sont déposés chaque hiver dans les dépôts à neige de la Ville, ce qui représente des déboursés de l'ordre de 2,2 M\$, incluant le transport et l'opération des lieux de disposition. Les sites généreront aussi des revenus puisque la neige provenant de terrains privés pourra y être dirigée.

Enfin, mentionnons que le lieu de disposition des neiges usées du Ruisseau Rouge permettra de fermer quatre sites temporaires, soit ceux de l'incinérateur, de la rue Charles-Rodrigue, du chemin du Golf et de l'aréna André-Lacroix. Ces sites étaient pour la plupart situés plus près de résidences, n'offraient pas de mesures d'atténuation du bruit et ne comportaient aucune structure pour capter et décanter les eaux de fonte.

« Le site du Ruisseau Rouge marque donc une amélioration sensible de la façon dont la Ville disposera des neiges usées dans l'arrondissement Desjardins, beaucoup plus respectueuse de l'environnement et de la qualité de vie des résidents », a déclaré M. Garon.

- 30 -

Source : Lyse Routhier
Direction des communications
Tél. : 835-4940